

Paris le 29 octobre 2013

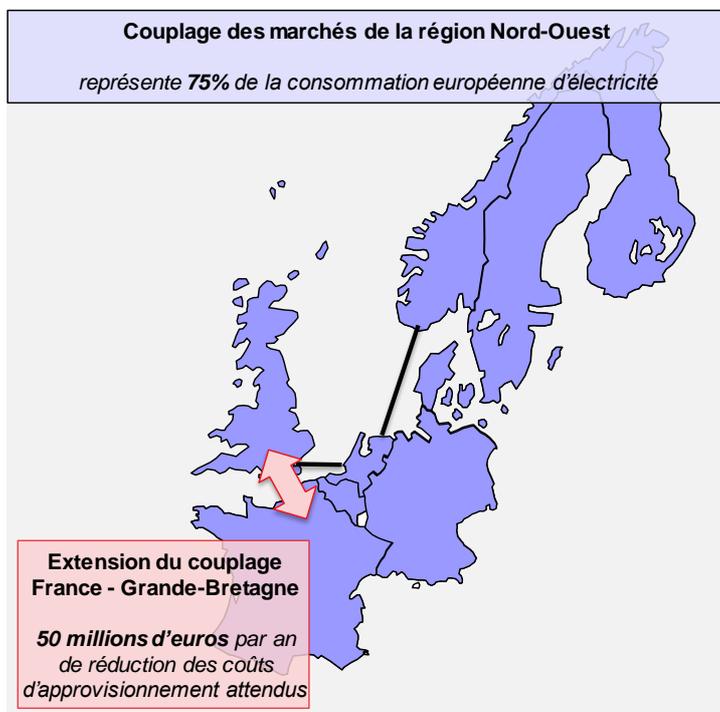
Démarrage du couplage des marchés de l'électricité entre la France et la Grande-Bretagne prévu le 26 novembre 2013

La Commission de régulation de l'énergie (CRE) a approuvé le démarrage du couplage des marchés de l'électricité de la région Nord-Ouest de l'Europe, et, en particulier, son extension entre la France et la Grande-Bretagne. Ce projet, pilote en Europe, s'étend sur 15 pays et couvre 75 % de la consommation européenne d'électricité. La CRE a estimé à 50 millions d'euros la réduction des coûts d'approvisionnement grâce à ce projet.

Le couplage de marché permet d'attribuer automatiquement la capacité d'interconnexion entre les réseaux d'électricité aux transactions transfrontalières les plus efficaces économiquement. Les offres de production d'électricité les moins chères de la zone - sur laquelle le couplage de marché est mis en œuvre - sont sélectionnées, réduisant ainsi le coût de fourniture de l'électricité. La sélection des offres prend en compte la limite des capacités d'interconnexion et permet donc la gestion des congestions.

75 % de la consommation européenne d'électricité couverte par le projet pilote de mise en place du couplage de marché en Europe

Le projet de la région Nord-Ouest est le projet pilote pour la mise en place d'un couplage de marché couvrant l'ensemble de l'Europe. A la suite de sa mise en œuvre, 15 pays seront couplés, représentant 75 % de la consommation d'électricité en Europe. Ce projet constitue donc une réelle avancée dans l'intégration des marchés européens de l'électricité.



Contacts presse:

Anne MONTEIL : 01.44.50.41.77 - anne.monteil@cre.fr

Cécile CASADEI : 01.44.50.89.16 - cecile.casadei@cre.fr

L'enjeu est majeur puisqu'il s'agit d'élaborer une solution adaptée à toute l'Europe et satisfaisant les besoins de l'ensemble des pays. Ce projet a impliqué un important travail de coopération entre les dix régulateurs, les quatre bourses d'électricité et les treize gestionnaires de réseau de la région Nord-Ouest. De plus, une concertation des acteurs a été conduite au niveau européen, notamment à travers une consultation lancée par les gestionnaires de réseau et les bourses en mars 2013.

50 millions d'euros par an de réduction des coûts d'approvisionnement attendus grâce à l'extension du couplage à la Grande-Bretagne

Un couplage de marchés de l'électricité existe déjà avec l'Allemagne et la Belgique. Grâce au projet Nord-Ouest, la France sera également couplée avec la Grande-Bretagne. Des gains significatifs sont attendus. Si ce couplage était déjà mis en place, les coûts d'approvisionnement sur les marchés journaliers auraient été réduits, en moyenne, de près de 50 millions d'euros par an sur les quatre dernières années.

La CRE a approuvé le 2 octobre 2013 le démarrage du couplage de marché de la région Nord-Ouest qui est prévu le 26 novembre 2013. Le démarrage du couplage fin novembre reste conditionné au succès des derniers tests opérationnels menés par les bourses et les gestionnaires de réseau.

Installée le 24 mars 2000, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) est une autorité administrative indépendante. Elle concourt, au bénéfice des consommateurs finals, au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz naturel. Elle veille à l'absence de toute discrimination, subvention croisée ou entrave à la concurrence.

Contacts presse :

Anne MONTEIL : 01.44.50.41.77 - anne.monteil@cre.fr

Cécile CASADEI : 01.44.50.89.16 – cecile.casadei@cre.fr

